

**ELECTION PARTIELLE DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS A LA SECTION DISCIPLINAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS DE L'UNIVERSITE
D'ORLEANS**

03 JUILLET 2026

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu les articles R. 811-10 et suivants du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-11 du président de l'université d'Orléans relatif à la proclamation des résultats de l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'arrêté DGSSAJE-2026-30 du président de l'université d'Orléans, relatif à l'élection partielle de deux représentants des usagers a la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers de l'université d'Orléans en date du 09 juin 2026 ;

Vu l'arrêté rectificatif DGSSAJE-2026-41 du président de l'université d'Orléans relatif à une élection partielle des représentants des usagers à la section disciplinaire des usagers du 12 juin 2026 ;

Vu le procès-verbal du résultat de l'élection en date du 03 juillet 2026 ;

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1:

- **Election d'une représentante des usagers de sexe féminin :**

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Nombre d'électeurs inscrits : 26

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrage exprimés : 9

Nombre de voix par candidates :

- **Mme Cyrielle GIROT** (doctorante) (9 voix)

Est élue représentante des usagers, pour la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des usagers :

- **Madame Cyrielle GIROT**

- **Election d'un représentant des usagers de sexe masculin :**

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Nombre d'électeurs inscrits : 26

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrage exprimés : 9

Nombre de voix par candidats :

- **M. Martin LEFRANC** (doctorant) (8 voix)

Est élu représentant des usagers, pour la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des usagers :

➤ **Monsieur Martin LEFRANC**

Article 2 : Cet arrêté est publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2026

Le président de l'université d'Orléans



Eric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 08 juillet 2026 Transmis au Recteur le : 08 juillet 2026
--	--